



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la société « Thomas & Piron », représentée par Madame COMES Valérie dont les bureaux se trouvent La Besace 14 à 6852 Our-Paliseul.

Le terrain concerné est situé Rue du Bois de Beumont, 15 à 1301 Bierges et cadastré division 3, section B n°481H.

La demande concerne la construction d'une maison unifamiliale présentant les caractéristiques suivantes :

- gabarit rez+1+toit d'une hauteur sous corniche d'environ 4,91m par rapport au niveau 0 du projet ;
- niveau 0 situé environ 2,8m au-dessus du niveau de référence en voirie ;
- briques ton gris clair (TC Terca Basia Plaza), joints gris clairs et gris foncés, seuils en petit granit, cheminée en ardoises artificielles, tuiles béton S gris ardoisé (Nelskamp), rives ardoisées, chéneaux et TD rond en zinc, menuiseries extérieures en pvc lisse de ton blanc ;
- toiture à 4 versants ;
- emprise au sol d'environ 153,8m² ;
- garage pour une voiture sous forme de volume secondaire à toiture plate, en rez-de-chaussée ;
- 3 emplacements de parking non-couverts ;
- implantée en recul d'environ 9m de la limite avec l'espace public et de minimum 3m avec les limites latérales ;
- abattage de 12 arbres.

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article D.IV.40 du Code du Développement territorial : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le projet s'écarte des prescriptions du permis d'urbanisation pour les points suivants :

- aménagement d'emplacements de parking en zone latérale de jardin ;
- légères modifications du relief du sol en sous-zone de jardin d'agrément.

La consultation du dossier se fera de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be. En cas de stricte nécessité, une consultation des documents sur place pourra être organisée uniquement sur rendez-vous. Toute demande de rendez-vous doit être formulée par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 22 avril au 6 mai 2022 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 11 avril 2022